



Berchem-Sainte-Agathe, le 9 octobre 2014

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 200 /2014

Objet : Conseil communal du 25-09-2014 – Interpellation de Monsieur Nicolas STASSEN, Conseiller communal, concernant le nouveau règlement d’attribution des logements.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Concernant le nouveau règlement d'attribution à soumettre au Conseil communal imposé par le code bruxellois du logement en vigueur depuis le 1er juillet 2014, celui-ci est prêt et sera soumis, après traduction, au Conseil communal de novembre 2014.

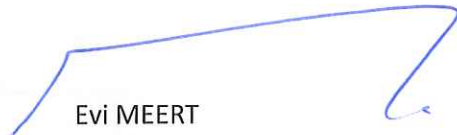
Concernant les principes de composition de la commission d’attribution, celle-ci doit encore être précisée par le Collège. Notons toutefois que si le code du logement précise que la Commission d’attribution indépendante est créée par le Conseil communal, aucun de ses membres ne peut exercer un mandat politique.

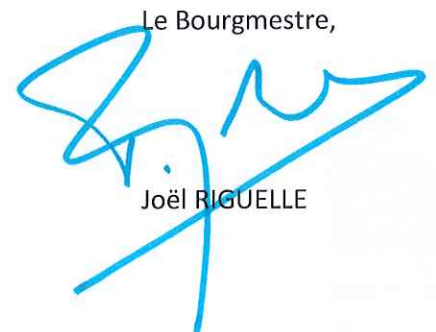
La commission est composée de fonctionnaires communaux et du CPAS, d’experts en logement, de représentant de SISP et de membres du secteur associatif actif dans la Commune. Cela ne concernera, dans le meilleur des cas, que l’attribution de 1 à 2 logements par an.

Concernant les attributions de logement depuis le 1er juillet 2014, le dernier logement attribué l’a été, suite au décès d’un locataire, par décision du Collège du 27 mai 2014 et selon une série de critères tout à fait objectifs.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l’expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance:
Pour le Secrétaire communal,
Le 1^{er} Conseiller délégué,


Evi MEERT

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE